

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

**Objet :**  
Réhabilitation du  
réseau AEP et EU  
Lotissement Le  
Colassié Commune  
d'AIROUX

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 22-74

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient de confier à une entreprise la réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau des eaux usées Lotissement Colassié commune d'AIROUX,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Ampliation faite le

DECIDE

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

11.07.2022

Et par la publication  
informatique le :

12.07.2022

**ARTICLE I :** de confier les travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau des eaux usées Lotissement Colassié commune d'AIROUX à l'entreprise DAVID sise 16 rue de l'Autan BP 5- 11320 LABASTIDE D'ANJOU pour un montant total de 15 362,86 € H.T réparti comme suit :

- Réhabilitation du réseau eau potable : 3 100,00 € HT
- Réhabilitation du réseau assainissement : 12 262,86 € HT

**ARTICLE II :** la présente décision n° 22-74 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE III:** Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 11 juillet 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

